

## Conditions générales d'utilisation Application extranet «vanbredavendor.com»

Les termes suivants sont utilisés pour l'application des présentes conditions générales d'utilisation. Ces termes signifient:

«VBCF»: VAN BREDA CAR FINANCE, division de la Banque J. Van Breda & C ° NV, créée en 2000 Anvers, Ledeganckkaai 7, FSMA 014377 A;

«Le vendor»: un vendeur professionnel de véhicules qui présente les clients à VBCF en vue d'accorder un crédit par VBCF à ces clients et qui a été accepté par VBCF à cet effet;

«Le client»: un client du vendor, qui est présenté par le vendeur à VBCF aux fins de prêt par VBCF;

«Le site Internet»: l'application extranet «vanbredavendor.com»;

«L'utilisateur»: toutes les personnes désignées par le vendor qui ont accès à l'utilisation du site.

VBCF met le site Web à la disposition du vendeur dans les conditions suivantes.

En utilisant le site Web, le fournisseur peut faire des devis et soumettre des demandes de crédit à VBCF pour:

- les contrats de financement aux particuliers (prêt à tempérament), aux professions libérales, aux commerçants et aux personnes morales, et
- les leasings financiers et les contrats de renting pour les commerçants, les professions libérales et les personnes morales.

Le site Web est accessible via Internet, via un login et un mot de passe. Afin de travailler avec le site Web, le fournisseur doit avoir Internet Explorer ou Chrome comme navigateur préféré et le logiciel ADOBE ACROBAT READER qui est nécessaire lorsque le fournisseur souhaite imprimer des contrats.

### disponibilité

VBCF s'engage à faire tous les efforts raisonnables en son pouvoir pour assurer l'accès au site et pour assurer le bon fonctionnement des fonctions proposées. Cependant, VBCF ne peut fournir aucune garantie concernant la sécurité du site. Le site Web est disponible en permanence; réponses automatiques soumis les demandes de crédit sont soumises au contrôle et à la disponibilité de

fichiers de données, généralement disponibles tous les jours du lundi au samedi de 8 h à 20 h. Indépendamment de ce qui précède, le vendor est seul responsable de la connexion de son PC à Internet.

### Accès - utilisateurs de données personnelles - droits d'utilisation généraux

Pour accéder au site Web, le fournisseur doit se connecter à l'application extranet.

Le fournisseur signale à VBCF par écrit le nom de tous les utilisateurs autorisés à accéder au site Web au nom du vendor. VBCF connaît le vendor par nom d'utilisateur, un ID utilisateur et un mot de passe correspondant. Ce mot de passe initial est remplacé par un mot de passe personnel par l'utilisateur lors de la première «connexion». Pour en tant que vendeur individuel avoir droit à un identifiant personnel, le vendeur doit mettre une copie de sa carte d'identité (recto verso) à la disposition de VBCF. Ces informations seront stockées sur un support sécurisé.

L'accès au site du vendor est automatiquement désactivé après 6 mois d'inactivité, tant au niveau du vendeur que du vendeur. La réactivation est possible sur simple demande par mail ou téléphone. Les mots de passe sont automatiquement réinitialisés lors de la réactivation, un nouveau mot de passe personnel doit être sélectionné à ce moment-là.

Le vendor assume toute la responsabilité vis-à-vis de VBCF pour les utilisateurs désignés par lui en relation avec l'utilisation du site.

En vue de fournir un tel accès et / ou le suivi et l'achèvement administratif des demandes de crédit réalisées et pour l'attribution d'une redevance, les données personnelles des utilisateurs seront incluses dans les fichiers de VBCF.

«Www.vanbredavendor.com» est réservé à un usage personnel. Il est interdit informations, logiciels, produits ou services obtenus via le site Web modifier, copier, distribuer, transmettre, lui accorder des droits d'utilisation, créer, transférer ou vendre des œuvres dérivées.

L'utilisation de ce site Web n'est autorisée que dans la mesure où le site Web n'est pas utilisé à des fins illégales ou à des fins qui, conformément à la les dispositions du site sont interdites.

Les sites Web de tiers peuvent également contenir des liens vers ce site. Van Breda Car Finance ne contrôle pas cela et décline toute responsabilité en ce qui concerne le son contenu et ne fait aucune évaluation implicite ou explicite de son exactitude et / ou la qualité des informations fournies directement ou indirectement sur un site Internet d'un tiers, ni sur la sincérité et / ou la l'honneur de ce troisième.

VBCF est, conformément au règlement général européen sur la protection des données, responsable du traitement de ces données personnelles. Il protège les données des utilisateurs de manière équitable et transparente dans le respect de la réglementation. La déclaration de confidentialité est disponible sur [www.vanbredacarfinance.be](http://www.vanbredacarfinance.be). Celui-ci décrit comment et dans quel but la banque traite les données personnelles et avec qui elle partage ces données. Chaque utilisateur peut consulter ses données personnelles, les faire corriger ou les faire supprimer. Si l'utilisateur n'est pas d'accord avec la manière dont la banque traite ses données, VBCF ajustera cela pour lui. Pour toute question, l'utilisateur peut envoyer un email à [clientservice@bankvanbreda.be](mailto:clientservice@bankvanbreda.be) ou utiliser le formulaire de contact qui se trouve sur [www.vanbredacarfinance.be](http://www.vanbredacarfinance.be).

VBCF ne traitera les données personnelles que dans le cadre de ses activités. Le vendor qui communique les données des utilisateurs ayant accès au site Internet pour le compte du vendeur à VBCF, s'engage à ne faire cette notification que dans la mesure où l'utilisateur concerné en a suffisamment connaissance au préalable.

VBCF se réserve le droit de modifier ou de compléter le site Web. Le vendor sera informé par écrit ou par voie électronique (par exemple via des messages d'écran, e-mail, webmail) des modifications et ajouts qui, sauf indication contraire, prendront effet immédiatement. Si le vendor n'est pas d'accord avec les modifications ou ajouts annoncés par VBCF, il a la possibilité de mettre fin à la collaboration sans frais dans le délai de 8 jours calendaires après la notification de VBCF. Cependant, les modifications et ajouts lieront le vendor s'il continue à utiliser le site Web après que les modifications ou les ajouts ont pris effet.

Les coûts du matériel et des logiciels du vendor, de l'accès Internet ainsi que tous les frais de téléphone ou autres frais de communication sont à la charge du vendor.

### Durée et résiliation

VBCF ou le vendor peut mettre fin à l'utilisation du site Internet moyennant un préavis d'un mois et par lettre recommandée adressée à l'autre partie.

VBCF peut mettre fin à l'accès au site Web avec effet immédiat et sans préavis si le vendor et / ou un utilisateur:

- ne remplit pas ou ne remplit pas pleinement ses obligations envers VBCF;
- fait faillite ou si une demande de paiement différé a été introduite;
- liquider son entreprise ou si l'entreprise du vendeur est modifiée à un point tel que le caractère de l'entreprise change de manière significative, ou si l'entreprise est vendue;
- ses biens sont saisis;
- viole la confiance de VBCF.

Le vendeur s'engage immédiatement après la résiliation de tous les documents et renvoyer les codes d'identification au VBCF. En cas de résiliation, toutes les dispositions relatives à la discrétion et à la confidentialité prévues dans les présentes conditions générales restent pleinement applicables.

### Utilisation de l'application

Le vendor s'engage à fournir l'identifiant et le mot de passe fournis par VBCF puis son mot de passe personnel (ci-après dénommé les données d'identification) avec toute la diligence requise et à respecter leur confidentialité et à se conformer aux mesures de sécurité. En aucun cas, les données d'identification ne peuvent être divulguées à des tiers. Le vendor accepte la responsabilité des transactions effectuées avec ses données d'identification.

Si un abus est identifié ou suspecté, le vendor doit immédiatement contacter VBCF pour obtenir de nouvelles informations d'identification. Le contact se fait par téléphone et est ensuite confirmé par lettre recommandée. Le vendor est responsable de la perte ou du vol de ses données d'identification jusqu'au moment de leur connaissance par VBCF.

En cas de difficultés d'utilisation du service ou de perte de ses données d'identification, le vendor doit également en informer immédiatement VBCF de la même manière.

Le vendor s'engage à assurer le bon fonctionnement de ses matériels et logiciels s'assurer qu'une connexion optimale avec le site Web peut être établie.

Toutes les offres faites par le vendeur ou ses utilisateurs sont toujours soumises à l'acceptation du comité de crédit VBCF, tant au niveau du tarif que de l'acceptation du preneur du leasing ou du crédit.

Toutes les décisions communiquées via le site Internet ne deviennent définitives qu'après vérification par VBCF des données client saisies par le vendor. Le vendor garantit l'exactitude des informations fournies. Une demande de crédit à des fins privées doit être demandée sur la base des données d'identité et du numéro de registre national du demandeur de crédit.

En cas de leasing ou de location, le véhicule, objet du contrat, sera livré dans les conditions générales d'achat de VBCF, qui se trouvent également sur le site. Le vendeur soumettra une copie de la carte d'identité, des certificats de revenu et, sur demande, également des titres de propriété ou d'autres documents à VBCF pour approbation.

Utilisation du site Web w est proposé exclusivement à un vendor qui souhaite travailler régulièrement avec VBCF, et plus particulièrement à un vendor avec l'intention de réaliser au moins une production annuelle de 250 000 euros.

VBCF peut annuler l'accès au site Web pour un fournisseur qui réalise un nombre de demandes trop limité ou en cas de décalage entre le nombre de demandes soumises et le nombre de demandes réalisées.

Le vendor n'a droit à aucune indemnité pour le retrait de son accès.

La procédure d'identification que le vendor doit passer par au début de l'accès au site a une valeur probante entre les parties en ce qui concerne l'identification du vendor et équivaut à une signature manuscrite par laquelle le vendor confirme son accord avec toutes les transactions transmises de l'accès effectif. Le vendor accepte que le système informatique VBCF enregistre toutes les transactions effectuées par le vendor via le site Web et que celles-ci soient stockées dans un fichier. En cas de litige, ce dossier aura valeur probante entre les parties.

### Produits et services

Les produits et services du site [www.vanbredavendor.com](http://www.vanbredavendor.com) sont uniquement destinés aux résidents belges. Ils sont fournis en tant que tels sans garantie et sans responsabilité de VBCF.

Les tarifs du site [www.vanbredavendor.com](http://www.vanbredavendor.com) ne s'appliquent qu'à la date à laquelle ils sont fournis. Ils ne constituent pas une offre de contracter, sauf s'ils sont accompagnés d'un bon de commande.

### Obligations et responsabilités du vendeur - vendeur

Intermédiation de crédit à la consommation

Le vendor s'engage à :

- Soumettre un dossier d'inscription à la FSMA, qui remplit toutes les conditions requises via le programme en ligne disponible sur le site Internet de la FSMA. L'intermédiation en crédit à la consommation ne peut commencer qu'à partir du moment où la FSMA a accepté le dossier.
- Informer sans délai la FSMA de toute modification du dossier d'inscription (y compris un changement d'adresse, la nomination d'un nouveau responsable de la distribution, une modification du nombre de personnes qui entrent en contact avec le public, etc.).
- Gardez tous les documents requis pour le dossier d'abonnement à la disposition de la FSMA. Dans le cas où les documents ont été téléchargés via le programme en ligne de la FSMA, le Vendor s'engage à conserver les originaux à la disposition de la FSMA.

- Seuls les salariés réunissant les conditions d'expérience et de connaissances professionnelles leur permettent d'être actifs dans la médiation du crédit à la consommation.
- Désigner une personne responsable de la distribution pour 20 personnes qui entrent en contact avec le public. Le responsable de la distribution assume la responsabilité de ce qui découle de l'intermédiation de crédit et exerce un contrôle. A cet égard, il supervise les activités des personnes en contact avec le public.
- Organiser le suivi nécessaire au respect des obligations de formation continue des personnes en contact avec le public et des responsables de la distribution.
- Les contributions dues pour l'application et le maintien de l'inscription.

### Consultation CKP

La VBCF doit consulter la Banque Centrale des Particuliers de la Banque Nationale de Belgique pour chaque consommateur. Toute décision de crédit positive communiquée par la Banque reste valable pendant 20 jours calendaires à compter de la date de consultation du Registre Central de Crédit Particulier.

### Traitement des données personnelles des clients

VBCF est responsable du traitement des données personnelles de ses clients conformément au règlement général européen sur la protection des données. Les données personnelles communiquées à VBCF via le site Internet sont enregistrées et traitées par VBCF pour la gestion de la clientèle, les prêts et la gestion du crédit.

Le vendor n'agit que sur instructions écrites de VBCF et ne visualisera et / ou traitera les données personnelles que si et dans la mesure où cela est nécessaire aux fins susmentionnées. Le vendor n'utilisera pas les données à des fins autres que celles décrites ci-dessus.

Le vendor garantit l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité de toutes les données qu'il traite. Il garantit que ses utilisateurs n'ont accès qu'aux données dont ils ont besoin pour accomplir leur mission au titre des présentes conditions générales d'utilisation.

Le client a le droit d'inspecter les données personnelles traitées à tout moment et peut les faire corriger, transférer ou supprimer, ou en restreindre le traitement. Le client peut exercer ces droits en envoyant un email à

[clientservice@bankvanbreda.be](mailto:clientservice@bankvanbreda.be) ou en utilisant le formulaire de contact que vous pouvez trouver sur [www.vanbredacarfinance.be](http://www.vanbredacarfinance.be)

## **Responsabilité**

Le Vendor reconnaît que les engagements de VBCF en faveur du Vendor en ce qui concerne le Site Web, y compris la disponibilité, le bon fonctionnement, la sécurité et les performances du Site Web, ne sont pas une obligation de résultat mais un engagement à agir au mieux de ses capacités, ce que le implique l'utilisation de toutes les ressources humaines et techniques auxquelles on peut raisonnablement s'attendre. En conséquence, et sauf en cas de fraude ou d'intention malveillante et sans préjudice de l'engagement susmentionné d'agir au mieux de ses capacités, VBCF ne peut être tenue de verser une indemnité pour les pertes directes ou indirectes que le vendor pourrait subir du fait ou en connexion avec (mais sans limitation):

- l'interruption, l'arrêt ou le dysfonctionnement du site Internet, notamment en cas d'interruption pour maintenance ou réparation du système informatique ou une panne technique du système informatique, d'Internet, des serveurs ou des lignes de télécommunication;
- le vol, la perte, la destruction ou l'altération de données, de logiciels ou d'équipements informatiques à la suite d'un accès non autorisé par des tiers aux systèmes informatiques de VBCF ou du vendor, ou à la suite d'un virus provenant du site Web, d'Internet ou du système informatique ou d'un serveur de VBCF ou le vendor;
- non-exécution des demandes de crédit transmises en raison d'erreurs de transmission, ou retard et / ou interruption de la transmission des données imputable au vendor ou à des tiers, y compris le non-respect par le vendor des instructions d'utilisation du site.

En aucun cas, VBCF ne peut être tenue de verser une indemnité pour un préjudice direct ou indirect que subirait le vendor en raison du fait que les ressources techniques ou humaines nécessaires à l'exécution de ses obligations ne fonctionnent pas correctement pour des raisons de force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment: mais sans limitation, dans les circonstances suivantes:

- surcharge du site Web ou d'Internet;
- les lacunes, indisponibilités ou erreurs de la part d'un tiers vendor, d'équipements, de services ou d'informations dont VBCF a besoin pour être en mesure de fournir et de faire fonctionner le site Web, tels que les opérateurs de réseaux téléphoniques et de serveurs Internet;
- l'interruption de ses services suite à des grèves, y compris des grèves de son propre personnel;
- les décisions imposées par une autorité belge ou autre autorité légale ou factuelle;

- de manière générale toute lacune, erreur ou retard imputable à des tiers ou tout cas de force majeure, tel que, mais sans s'y limiter, guerre, soulèvements, attentats et catastrophes.

En cas de responsabilité de VBCF, sa responsabilité est limitée aux dommages réels, personnels et directs subis par le vendor. A titre d'exemple, et donc sans limitation, VBCF ne peut en aucun cas être tenue d'indemniser un vendor pour ne pas avoir réalisé un bénéfice planifié ou pour avoir réalisé une perte qui aurait pu être évitée. Le vendor doit prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées de sécurité et de confidentialité dans le cadre de l'utilisation du site.

Le vendor est responsable de toutes les communications électroniques avec VBCF utilisant des mots de passe attribués au vendor, de l'utilisation non autorisée du site Web par des personnes accédant au site Web en raison du vendor et des transactions frauduleuses.

Si le vendor découvre qu'un tiers a accédé illégalement au site Web, il doit immédiatement en informer VBCF, après quoi VBCF prendra toutes les mesures possibles et nécessaires pour remédier à la situation.

À moins que le vendor ne puisse prouver que l'accès illégal du tiers au site Web est dû à une négligence grave ou à une intention malveillante de la part de VBCF, le vendor doit payer tous les frais, pertes ou dommages que VBCF aurait pu subir à la suite d'un tel accès illégal par un tiers.

### **Publicité**

Le vendor et VBCF visent conjointement à promouvoir le crédit comme moyen de promotion pour augmenter les ventes. Le vendor s'engage à respecter les règles relatives à la promotion du crédit et au colportage du lieu de résidence des consommateurs. Avant de lancer une campagne publicitaire dans laquelle le nom, les produits ou le logo de VBCF sont mentionnés, le vendor doit toujours obtenir l'approbation écrite préalable de VBCF.

### **Loi applicable**

Les droits et obligations des parties sont soumis au droit belge et en cas de litige, les tribunaux d'Anvers sont compétents.

Dernière révision document le 20/11/2020